PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Consultation sur le projet de stratégie pour la façade maritime NAMO (Nord-Atlantique Manche-Ouest) : PIEBÎEM (Préserver l'Identité de la Bretagne sud et des îles contre l'éolien en mer) s'oppose au projet de zone industrielle éolienne en baie de Morlaix (projet Bretagne nord-ouest).

Un projet absurde cumulant les inconvénients de l'éolien posé et flottant - comme le projet Bretagne sud : ce projet de zone industrielle éolienne en baie de Morlaix comporte de nombreuses similarités avec le projet Bretagne Sud, auquel PIEBÎEM s'oppose également, et qui en font deux des projets éoliens en mer parmi les plus absurdes. Il s'agit en effet dans les deux cas de projet éolien flottant, mais proche des côtes, et qui cumulent donc les inconvénients de l'éolien posé (maximisation des atteintes paysagères et patrimoniales, des atteintes à la biodiversité de la mer littorale, des conflits d'usage avec la pêche artisanale, le tourisme, le nautisme) et de l'éolien flottant (manque de maturité technique, coûts importants, agression des fonds marins par les systèmes d'ancrage et les câbles, dangers d'enchevêtrement dans les câbles pour les mammifères marins, interactions avec les poissons électrosensibles, impossibilité pratique de toute forme de pêche)

Une atteinte massive à des paysages exceptionnels : Le projet, comprenant environ de 110 éoliennes de 287 m de haut, serait implanté dans une zone à 16 km de l'île de Batz (un site inscrit, partie de la Zone Natura 2000 de la baie de Morlaix), 18 km de Roscoff et 23 km de Pleumeur-Bodou (Bretagne sud est à 19 km de Belle-Île et moins de 30 de Quiberon et Groix). Transformer les plus beaux littoraux bretons, en particulier îliens, en zones industrielles n'a aucun sens. De fait, les côtes françaises, rocheuses et pentues, imposent des zones éoliennes à moins de 20 km du littoral contre plus de 40 en moyenne en Europe du Nord.

Des risques d'atteintes spécialement graves à une avifaune marine particulièrement fragile: le projet se situe à proximité de ***l'archipel des Sept-Îles***, première historiquement et plus importante réserve ornithologique du littoral avec plus de 20 000 couples d'oiseaux marins et 27 espèces nicheuses. Rouzic est le seul point de nidification en France pour le Fou de Bassan ainsi que pour la quasi-totalité des macareux moine. M. Pascal Provost, conservateur de la Réserve, a fait part de ses inquiétudes : « On manque encore d'éléments pour mesurer précisément ces impacts, ***mais on peut tout de même dire que ce parc éolien, conjugué aux autres pressions qui s'exercent sur les Fous de Bassan, ne sera pas neutre pour la colonie***. Maintenant, c'est à l'État de trancher. ». Rappelons qu'à ce propos, Sea-Shepherd parle d'« une menace imminente d'une ampleur telle qu'elle hypothèque l'avenir de la vie marine côtière », ceci d'autant plus que l'impact cumulé des zones industrielles éoliennes n'est pas pris en compte.

Un impact majeur sur la pêche artisanale locale : Encore davantage que l'éolien posé, l'éolien flottant avec son réseau de câbles flottants est incompatible avec la pêche artisanale côtière, la plus respectueuse de la ressource. Or, la zone est jugée foisonnante par les pêcheurs locaux qui s'inquiètent

et ne sont pas entendus : « Ça va forcément avoir des conséquences pour nos confrères fileyeurs. Certains vont pêcher la lotte dans ce secteur, rien ne dit qu'ils pourront poursuivre cette activité avec un parc éolien à proximité… Les réunions ne sont pas des réunions de concertation mais d'information : on ne nous demande pas notre avis »

L'éolien en mer climatiquement et électriquement inutile, dangereux pour la stabilité du réseau pour un coût de l'électricité insoutenable économiquement et socialement : *L'éolien en mer est climatiquement inutile* dans le contexte français et a même un impact climatique négatif lorsqu'il se substitue au nucléaire moins émetteur de gaz à effet de serre (typiquement 18g/CO2.MWH contre 4). De plus, en raison de son intermittence, l'éolien en mer nécessite un back-up dont une partie au moins est gazier, ce qui dégrade encore son bilan carbone.

L'éolien en mer est électriquement inutile en raison de l'atonie de la demande électrique comme l'a rappelé *l'Académie des Sciences* dans sa contribution récente sur la PPE3 : « Avec des besoins en électricité de 508 TWh en 2035, aucune capacité supplémentaire de production électrique ne serait alors nécessaire, la production actuelle étant suffisante. Pourquoi, alors, envisager 200 TWh d'énergies renouvelables (EnR) supplémentaire ? ».

L'éolien présente des dangers pour la stabilité du réseau électrique en raison de son manque d'inertie (cf. le black-out espagnol du 28 avril 2025) et, en ce qui concerne particulièrement l'éolien en mer, de sa forte variabilité. Le réseau électrique breton qui constitue une péninsule électrique est à cet égard particulièrement sensible.

L'éolien en mer présente d'importantes vulnérabilités stratégiques peu compatibles avec les activités de défense, comme l'a montré l'annulation par la Suède de 13 parcs éoliens en raison des interférences radar. Les zones éoliennes en mer sont difficiles à défendre et, par exemple, la coupure brutale de leur connexion au réseau présente des dangers pour sa stabilité.

L'éolien en mer est hors de prix. Son raccordement direct au réseau coutera environ 40 milliards d'euros, plus environ 20 milliards pour les aménagements du réseau terrestre. Les références étrangères les plus récentes indiquent environ 100 €/MWh pour l'éolien posé et 240 €/MWh pour le flottant – avec de fortes incertitudes pour ce dernier, compte-tenu de son immaturité technologique.

Ce coût est encore renforcé par les épisodes de plus en plus fréquents de productions à perte (surproductions éoliennes en Europe) Ainsi, Saint-Brieuc est payé 196€ le mégawattheure pour produire et est aussi fortement rétribué pour… ne pas produire en période de surproduction. Le principal parc offshore écossais, SeaGreen est payé pour ne pas produire les deux tiers du temps, et une évolution similaire se produira en France. Ces coûts sont insupportables économiquement et socialement et détruiront massivement, comme en Allemagne, des emplois industriels dans les secteurs dépendant de l'électricité.

Pas de compromis avec la sécurité maritime : Dans le cas de Morlaix, certains semblent préconiser un éloignement de la zone éolienne à 40 km des côtes qui nécessiterait de ne pas respecter la règlementation maritime imposant une distance de 10 milles (18 km) des rails de navigation. Dans la solution alternative proposée, la zone éolienne se situerait à ***4 milles nautiques d'un rail*** secondaire mais qui voit quand même passer un peu plus de 1200 navires par an sur une zone proche des côtes. Chaque tempête maintenant amène son lot d'accidents jusqu'ici évités de justesse. ***PIEBÎEM s'oppose***

donc à un précédent dangereux et à tout compromis avec la sécurité maritime, qui résulterait à coup sûr dans la réapparition de ces catastrophiques marées noires dont nous avons réussi à nous débarrasser.

Pour toutes ces raisons générales sur l'éolien en mer et spécifiques au projet de Morlaix, PIEBÎEM s'oppose au projet de zone éolienne en baie de Morlaix et rappelle sa demande d'un moratoire immédiat sur tous les projets éoliens en mer.

Eric Sartori, Secrétaire PIEBÎEM